Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-189-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Déchets : budget supplémentaire 2026

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°CC2026-189

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	84
Nombre de pouvoirs	14
Votants	98
Secrétaire de séance : **Nelson FONSECA**	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la Présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-189-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ;Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ;Fouzia KAMAL (Dreux) ;Youssef LAMRINI (Dreux) ;Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ;Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ;Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :
Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENCON ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur BARRET Christophe ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOUVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :
Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-189-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Il a été exposé,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote du budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte financier unique.

Le budget supplémentaire 2026 du budget annexe Déchets s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
3 068 893,49 € en section de fonctionnement,
2 425 243,59 € en section d'investissement,
soit **un total de 5 494 137,08 €.**

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-189-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	3 472 591,62	0,00	3 472 591,62
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	69 431,96	0,00	0,00	69 431,96
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 742 452,13	-562 452,13	0,00	2 180 000,00
731 FISCALITE LOCALE	19 056 000,00	158 754,00	0,00	19 214 754,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 200 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00
Total Recettes	**23 067 884,09**	**3 068 893,49**	**0,00**	**26 136 777,58**

Le **résultat reporté de fonctionnement,** d'un montant de 3 472 591,62 €, correspond au résultat de clôture de l'exercice 2025.

Les **produits de services, du domaine et ventes diverses** sont revus en baisse de 562 452,13 € pour tenir compte des apports en déchèterie au réel.

L'état 1259 de la **fiscalité locale** quant à lui indique une augmentation de 158 754 € de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 985 781,96	211 904,00	0,00	6 197 685,96
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 048 223,00	118 000,00	0,00	4 166 223,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	838 450,01	200 000,00	0,00	1 038 450,01
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 959 418,00	1 043 395,00	0,00	13 002 813,00
66 CHARGES FINANCIERES	191 011,12	4 000,00	0,00	195 011,12
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	1 484 594,49	0,00	1 494 594,49
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	15 000,00	7 000,00	0,00	22 000,00
Total Dépenses	**23 067 884,09**	**3 068 893,49**	**0,00**	**26 136 777,58**

Les **charges à caractère général** supplémentaires s'élèvent à 211 904 €. Elles comprennent principalement la conservation en location des Benne à Ordure Ménagère (BOM) pour 78 000 € et 27 000 € pour l'augmentation des assurances. Une enveloppe de 100 000 € a été inscrite pour prendre en charge les frais liés à la location du camion incendié en mai.

Les **charges de personnel** sont augmentées de 118 000 € afin de financer le recours aux intérimaires et de prendre en compte la revalorisation du smic de 2,41% en juin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-189-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Les **autres charges de gestion courante** sont augmentées de 1 043 395 € pour couvrir les dépenses réelles de SITREVA et les frais de restitution de certaines BOM.

Les **opérations d'ordre de transfert entre section** sont réhaussées de 200 000 € pour ajuster les amortissements.

Les **charges exceptionnelles** supplémentaires s'élèvent à 1 484 594,49 €, elles correspondent à une écriture pour assurer l'équilibre de la section.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions au sein de la section d'investissement comprennent à la fois les inscriptions nouvelles réalisées dans le cadre du budget supplémentaire ainsi que la reprise des restes à réaliser lors de cette même étape budgétaire.

RECETTES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	333 425,84	0,00	333 425,84
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	838 450,01	200 000,00	0,00	1 038 450,01
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	53 700,00	81 479,75	310 338,00	445 517,75
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 206 871,95	0,00	1 500 000,00	3 706 871,95
Total Recettes	**3 949 021,96**	**614 905,59**	**1 810 338,00**	**6 374 265,55**

Le **résultat reporté d'investissement,** d'un montant de 333 425,84 €, correspond au résultat de clôture de l'année 2025.

Les **subventions d'investissement reçues** correspondent à l'ajustement de la subvention de Citéo.

Les amortissements sont ajustés de 200 000 € au chapitre **opérations d'ordre de transfert entre section**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-189-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	69 431,96	0,00	0,00	69 431,96
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0,00	327 519,00	0,00	327 519,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	668 020,00	0,00	0,00	668 020,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000,00	0,00	33 282,92	34 282,92
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 762 570,00	371 737,39	1 163 301,37	4 297 608,76
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	48 000,00	285 860,08	243 542,83	577 402,91
Total Dépenses	**3 949 021,96**	**985 116,47**	**1 440 127,12**	**6 374 265,55**

Les **immobilisations corporelles** sont ajustées pour tenir compte de l'avancement des investissements réalisables sur l'année (augmentation de l'enveloppe pour l'acquisition de camions et réduction de celle consacrée aux points d'apports volontaires).

L'inscription des **subventions d'investissement** correspond à une correction d'imputation (erreur de budget au budget primitif).

***VU** le code général des collectivités territoriales,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2025-242 du 15 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 du budget annexe Déchets de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2026-155 du 29 juin 2026 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe Déchets de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2026-172 du 29 juin 2026 portant affectation des résultats 2025 du budget annexe Déchets,*
***VU** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025 du budget annexe Déchets,*
***VU** le projet de budget supplémentaire 2026 du budget annexe Déchets.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-189-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, (4 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2026 relatif au budget annexe Déchets arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 5 494 137,08 € ;
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30/06/2026 **Christophe LE DORVEN** **Président** **Nelson FONSECA** **Secrétaire de séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-189-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026